

Les objectifs pédagogiques:

- Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :
- Connaître les différentes formes de responsabilités assumées et les risques qui en découlent.
 - Comprendre les principaux mécanismes de la responsabilité administrative et de la responsabilité pénale.
 - Réfléchir sur les précautions à prendre et les méthodes pour se protéger.

Le Programme :

La responsabilité politique :

- Les risques liés à la communication.
- Les relations avec les autres élus.
- La réalisation des engagements.

La responsabilité administrative :

- Le contrôle de légalité.
- Le contrôle budgétaire.
- Le fonctionnement des services publics.
- Le respect de l'environnement.
- La responsabilité du maire en tant qu'agent de l'Etat.

La responsabilité pénale :

- La sécurité des personnes et des biens.
- La préservation du patrimoine.
- La diffamation.
- La qualité des écritures publiques.

La responsabilité financière :

- La responsabilité de l'ordonnateur.
- Le respect des contrats.
- Les engagements dans le cadre des marchés publics.

Formateur : Monsieur Xavier GIVELET



Ancien élève de l'ENA (promotion Jean Monnet).

- Sous-préfet pendant 9 ans.
- Conseiller à la DATAR pendant 6 ans.
- Magistrat de chambre régionale des comptes pendant 6 ans.

Les points forts de la formation :

Cette séance est organisée sous la forme d'un échange avec un formateur bénéficiant d'une double expérience de sous-préfet et de magistrat financier. Des cas concrets – mais anonymisés – seront évoqués.

Modalités pédagogiques :

- Documents support projetés.
- Etudes de cas.

Les résultats attendus :

Acquisition des notions juridiques de base sur les différentes formes de responsabilité des élus.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Xavier GIVELET</p>	<p>Pour les intras, nous consulter pour devis</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p>

Evaluation des acquis

Évaluations régulières pendant la formation en utilisant différents moyens (mises en situation, quiz...) - Questionnaire de satisfaction en fin de session - Attestation de fin de formation précisant les objectifs de la formation - Possibilité d'évaluer les connaissances acquises par QCM - Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire

Accessibilité et référent handicap:

Les établissements de réalisation des actions de formation de la SAS FDEL sont majoritairement des ERP (Etablissement Recevant du Public), les règles d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap sont appliquées. Nous invitons les personnes en situation de handicap qui veulent suivre une de nos formations à nous contacter directement afin d'évaluer ensemble les modalités d'accès requises. Le référent handicap M GILBERT reste disponible pour tout renseignement à ce propos.

Nombre maximum de participants par session de formation : 15 personnes.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation inter-collectivité, d'une action intra-collectivité ou d'une action à distance. Le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation.

Résultats en 2021 et 2022 : 100% des stagiaires recommandent nos formations (Mise à jour régulières des résultats sur notre site internet)